

Image not found or type unknown



Marraine et parrain droit de garde

Par **vanessa654_old**, le **04/07/2007** à **22:51**

Etant marraine d'un petit garçon de 3ans,je voudrais savoir mes droits sur cet enfant sachant qu'il seras blentot placé en famille d'accueil.rnAi-je le droit de visitedans sa futur famille d'accueil?rnEt s'il serait possible de recuperer cet enfant a ma gare ayant une situation stable?rnJe vous remercie des vos reponses qui me sont importante.

Par **Jurigaby**, le **05/07/2007** à **17:49**

Bonjour.rnrnLes parrains, marraines n'ont pa sà ma connaissance un statut juridique.rnrnC'est quelque chose de purement religieux.rnAutrement dit, vos droits sur cet enfant sont les mêmes que ceux d'un étranger.